

CONTACTS :

Nanterre, le 18 novembre 2020

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editial.fr

06 18 12 74 59

Pierre SAINT-GAL

Chef de cabinet

Cabinet du maire et des élus

Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

La Ville de Nanterre lauréate de la 1^{ère} édition du Trophée des communes pour la rénovation énergétique

Cette distinction dans la catégorie des communes de plus de 30 000 habitants, remise ce mercredi 18 novembre par l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), l'Agence Régionale Energie-Climat (AREC), le département énergie climat de l'Institut Paris Région et Ile-de-France Energies, récompense le travail mené à Nanterre depuis plusieurs années en matière d'amélioration de la performance énergétique des parcs public et privé.

Patrick Jarry, Maire de Nanterre, a déclaré à l'issue de ce trophée : « *Avec ce prix, nous sommes confortés à Nanterre dans la volonté de poursuivre cette trajectoire et faire montre d'une ambition à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux auxquels nos sociétés sont désormais confrontées* ».

Consciente des enjeux environnementaux et sociétaux auxquels les villes sont aujourd'hui confrontées, **la municipalité porte depuis les années 2000 un programme ambitieux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.** Cette orientation participe de deux objectifs principaux.

D'une part, la rénovation énergétique des parcs privés et public contribue à une démarche globale de développement durable en réduisant considérablement la consommation énergétique de la Ville. **Dès 2007, la Ville est l'une des premières à s'être dotée d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET), cinq ans avant que la démarche ne soit rendue obligatoire conformément à la Loi Grenelle 2.** Le second plan climat de la Ville, adopté en 2015, comprend la performance énergétique dans ses objectifs stratégiques.

D'autre part, la rénovation thermique fait réponse à la précarité énergétique, un phénomène qui touche près de 5 millions de ménages en France et de nombreux Nanterriens.

CONTACTS :

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editial.fr

06 18 12 74 59

Pierre SAINT-GAL

Chef de cabinet

Cabinet du maire et des élus

Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

Les deux actions valorisées par la Ville à l'occasion du Trophée des communes pour la rénovation énergétique reflètent ces ambitions. **Le programme COPRO21, un dispositif contribuant à l'amélioration de l'habitat et plus spécifiquement à la lutte contre la précarité énergétique**, a permis à la Ville d'accompagner techniquement, administrativement et financièrement des copropriétés dans leurs démarches de rénovation thermique. **Ce sont 326 ménages Nanterriens qui ont bénéficié de ce dispositif pour un gain énergétique moyen de 33%.**

Second projet primé, l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Maxime Gorki attestent quant à elles de l'objectif d'éco-exemplarité affiché par le patrimoine communal de la Ville (photo ci-dessous). L'attention portée à la performance énergétique des bâtiments du groupe scolaire, lesquels atteindront le niveau BBC rénovation quand ils ne seront pas à énergie positive, complémente par exemple la mise en place d'un traitement de l'air et une reconfiguration des espaces extérieurs. Ainsi, il est prévu l'aménagement de cours de récréation végétalisés et innovants, visant à favoriser la mixité entre les filles et les garçons.

Ces deux volets structurent l'engagement durable de Nanterre pour l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, et d'une stratégie ciblant les parcs privé et public.

